
Erratum

Avis

Loi sur les accidents du travail et les maladies
professionnelles
(L.R.Q., c. A-3.001)

Ratios d'expérience pour l'année 2006

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 28 septembre
2005, 137^e année, n^o 39, page 5585.

À la page 5587, à l'annexe 1, l'unité 16080 doit se lire
«Fabrication de produits de nettoyage ou d'entretien;
fabrication d'adhésif; fabrication d'encre; fabrication
de produits de revêtement; fabrication d'engrais» au
lieu de «Fabrication de produits de nettoyage ou d'entre-
tien; fabrication d'adhésif; fabrication d'encre; fabrica-
tion de produits de revêtement;».

45566